

Avenant à la convention

Pour l'Etat :

le Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Claude Meisch

Pour l'organisme gestionnaire :
« Wunnéngshëllef a.s.b.l. » :

Mme Josée-Anne SCHABER

Mme Lana Santi

Josée-Anne Schaber
Lana Santi

Pour la ville d'Esch-sur-Alzette :

WEIS Christian, bourgmestre
Nom, prénom, titre :

Christian Weis

KINAFF Pim, 1^{er} échevin

Nom, prénom, titre :

ZWALLY André, échevin

André Zwally

Nom, prénom, titre :

SEHOVIC Meris, député-échevin

Meris SehoVIC

Nom, prénom, titre :

CAVALEIRO Bruno, échevin

Bruno Cavaleiro

conviennent d'un commun accord de modifier la convention 2023 comme suit :

Article unique

Suite aux dispositions prévues à l'article 11 de la convention 2023, celle-ci est reconduite tacitement pour l'année 2024. Seules les données financières sont modifiées conformément au relevé ci-dessous.

DONNEES FINANCIERES

Gestionnaire : Wunnéngshëllef a.s.b.l.

Service : ESCH s/ ALZETTE LOGEMENT POUR JEUNES

Taux de financement : 50 %

Etat :	Masse salariale	Fonctionnement	Total
	28452	3628	32080

Ville/Commune/Syndicat :	Masse salariale	Fonctionnement	Total
Esch-sur-Alzette	28452	3628	32080

ETP conventionnés :

C7	C6	C4	C3	Total
0	0,5	0	0	0,5

Luxembourg, le 30 avril 2024

